



Assemblée générale

Distr. générale
27 mars 2015
Français
Original: anglais

Conseil des droits de l'homme
Vingt-troisième session extraordinaire
1^{er} avril 2015

Lettre datée du 26 mars 2015, adressée au Président du Conseil des droits de l'homme par le Représentant permanent de l'Algérie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

Au nom du Groupe des États d'Afrique, j'ai l'honneur de vous demander de convoquer, conformément à la résolution 60/251 de l'Assemblée générale, une session extraordinaire du Conseil des droits de l'homme dans le contexte des attentats terroristes et des abus et violations des droits de l'homme commis par le groupe terroriste Boko Haram, qui se tiendrait le 1^{er} avril 2015.

Vous trouverez ci-joint la liste des États membres et des États observateurs du Conseil des droits de l'homme demandant la tenue de la session extraordinaire (voir l'annexe).

L'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire,
Représentant permanent de l'Algérie
(*Signé*) Boudjemâa Delmi

GE.15-06635 (F) 300315 300315



* 1 5 0 6 6 3 5 *

Merci de recycler



Annexe

États membres et États observateurs du Conseil des droits de l'homme demandant la tenue d'une session extraordinaire

États membres

Afrique du Sud, Algérie, Botswana, Brésil, Congo, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Fédération de Russie, France, Gabon, Ghana, Kenya, Maroc, Namibie, Nigéria, Pakistan, Paraguay, Sierra Leone et Venezuela (République bolivarienne du).

États observateurs

Cameroun, Djibouti, Mozambique et République centrafricaine.
